A S P O N A

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association n°4 / septembre 2026

Agenda :

- 5/9 de 10h00 à 18h00 : Forum des associations, Jardin Biovès à Menton
- 15/9 à 21h00 : « Sauvons les forêts » sur France 2 avec Léa Salamé et Hugo Clément, en partenariat avec l'OFB et au bénéfice des Sentinelles de la nature de FNE
- 16/9 : Fin de l'enquête publique sur le projet d'aménagement de l'avant-port à St Jean-Cap Ferrat https://www.petitesaffiches.fr/amenagement-du-territoire,107/a-saint-jean-cap-ferrat-une,45170.html



La contribution des associations dans la Stratégie forestière maralpine et dans la gestion de la crise hydrique

Les 5ème rencontres inter-associatives de Lérins ont réuni le 27/8 sur l'île de Sainte-Marguerite, 25 représentants d'associations environnementales dont ASPONA, TVG et APPELT. Nous reviendrons dans le prochain bulletin sur les suites données aux échanges que nous avons eus avec nos invitées Mmes Eimer et Massot de la DDTM06.

« Tout faire pour rendre notre département encore habitable »

Ainsi s'exprimait un Président de Conseil départemental le 22 août dans la presse locale. Il venait de dresser un constat accablant de l'économie, l'activité agricole et la vie quotidienne mises à mal par la sècheresse, les trop fortes chaleurs, les multiples incendies estivaux maitrisés avec difficulté … et d'expliquer le contenu de sa lettre ouverte au Premier ministre, plaidant pour la création d'un fonds national de résilience des territoires sur le modèle du Fonds Barnier. Non, vous n'avez rien raté dans les médias ou sur les réseaux sociaux locaux car il s'agit d'André Accary parlant de son département de … Saône-et-Loire !

Alors qu'ici nous en sommes à plus de 65 jours de nuits caniculaires et que les biologistes et pêcheurs s'inquiètent de la survie des espèces avec une Méditerranée à plus de 28°C depuis 40 jours … le Conseil départemental se contente de vanter aux touristes l'air pur des sommets.

Dans nos communes littorales ou infralittorales, l'adaptation au changement climatique des bâtiments se résume au tandem piscine-climatisation. Depuis le début des années 2020, aucun projet majeur d'isolation thermique ou de rénovation n'a été relevé par l'ASPONA. Le 4ème permis modificatif au chantier Rosmarino à Menton porte sur la création d'une piscine, en sus du bassin de nage, anticipant que les immeubles luxueux « tout-baie-vitrée d'inspiration californienne » seront inhabitables sans cela.

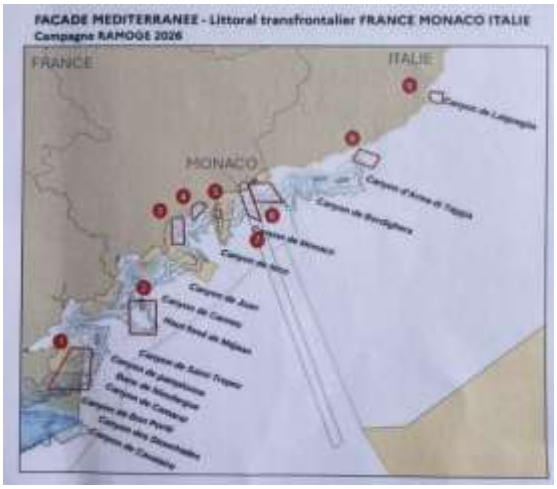
Si les moyens insuffisants des services départementaux d'incendie et de sécurité (SDIS) font polémique au niveau national, nous avons pu constater que les services instructeurs de permis de construire à Menton et à Castellar s'étaient dispensés de requérir l'avis préalable du SDIS-06. Cet avis aurait pourtant été essentiel, dans le projet « Les Hauts Jardins » (avec un bâtiment de logements sociaux non accessible par les engins de secours dans le 1er permis accordé en 2022) et dans celui « Belavista » (en 2024) pour en limiter la démesure.

Saône-et-Loire, Drôme, Gironde, Alpes-Maritimes, habite-t-on le même monde ? *F. Lorenzi*



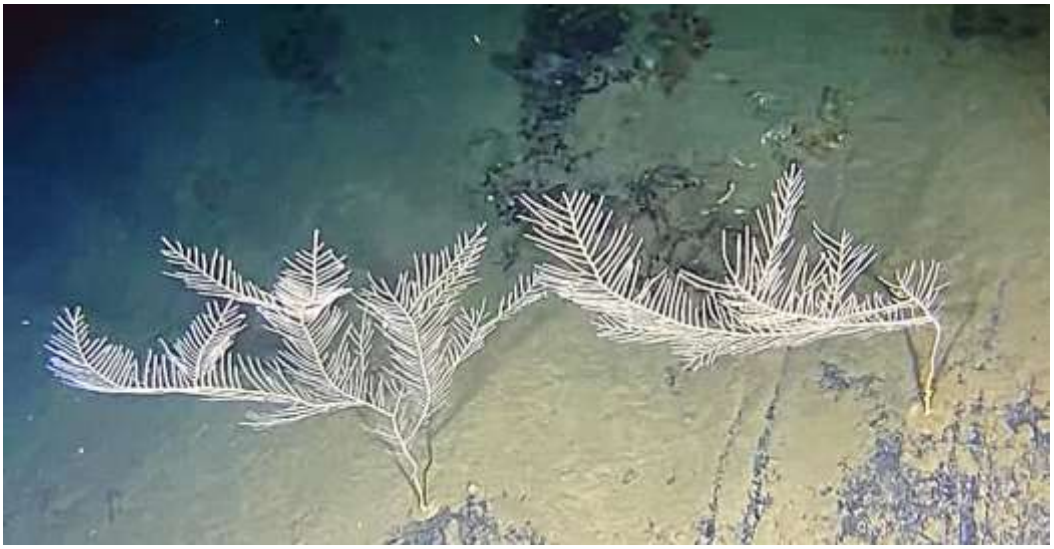
Campagne d'exploration sous-marine RAMOGE 2026

RAMOGE (Saint-RAphaël, MOnaco, GEnova) est un accord de coopération trilatérale qui fête ses 50 ans cette année. Son objet est de préserver la biodiversité et de lutter contre les pollutions marines dans la zone. Son périmètre d'intervention s'étend pour la pollution marine de Marseille à Anzio (au sud de Rome) en incluant la Corse et le nord des côtes sardes.



Fin juillet, au port Cala del Forte (Vintimille), nous étions invités à bord du navire scientifique « *Alfred Merlin* » du DRASSM (Département de recherches archéologiques, subaquatiques et sous-marines du Ministère de la culture) pour découvrir l'exploration RAMOGE en cours des milieux profonds du bassin liguro-provençal situés à -120 m, soit le niveau correspondant à la dernière époque glaciaire.

Avec des experts scientifiques marins et des représentants de la CARF, des collectivités italiennes et de la Principauté, nous avons pu photographier les vues prises lors d'une plongée du ROV (véhicule sous-marin téléopéré) sur quelques sites au large de Pampelonne, fascinantes … L'analyse scientifique complète prendra un an.



Les ressources révélées des « *vallons secs* » de Beausoleil

Petit à petit, les incohérences du PLU révisé de Beausoleil que nous avons contestées auprès du Tribunal administratif de Nice se précisent.

L'évocation dans la presse (NM) par le DG de la Société Monégasque des Eaux (SMEaux) du projet de réhabilitation de la source historique de Valaubelle au Larvotto laisse à penser qu'elle est alimentée par le torrent de la Noix, bien que son tracé s'interrompe dans le plan de zonage, afin de ménager le futur emplacement d'une voie rapide et d'un centre commercial.

De même, la découverte inattendue de la « *cavité impressionnante* » de l'Annonciade et la mise en exploitation de son puits pourraient ne pas être étrangères à l'évacuation d'urgence de plusieurs immeubles en décembre 2025 à Beausoleil et à l'instabilité du mur protégeant l'ancien Collège Charles III.

Pour terminer, l'annonce de la fermeture de la crèche dans le Testimonio pour des problèmes d'humidité fait écho aux vicissitudes de la construction de cet ensemble de tours. En octobre 2019, nous avions relayé l'alerte de baigneuses roquebrunoises sur la pollution de la plage publique de Saint-Roman par des coulées de boue provenant du chantier Testimonio II (http://aspona.org/pdf/Communique%20Plage%20St%20Roman.pdf). L'indignation des riverains des deux côtés du Vallon de l'Arme/Saint-Roman avait conduit la Principauté à émettre un communiqué pour expliquer que les eaux issues du chantier étaient sans risque pour la santé publique et les fonds marins.

Une bouée connectée à Cannes pour mesurer la qualité de l'eau

Alors que la piètre qualité des eaux de baignade en baie de Menton a alimenté l'actualité cet été, depuis avril 2026 à Cannes, une bouée connectée conçue par la startup BiOceanOR mesure en continu la qualité de l'eau. Actualisées toutes les 20 mn, ces données (oxygène, température, salinité, pH, turbidité et chlorophylle) sont stockées sur une plateforme dédiée : AquaREAL. La bouée a été cofinancée à 70% par le Fonds Vert.

Cuisant rappel à l'ordre pour la SBM

Un arrêté préfectoral du 16/7/2026 met en demeure la SBM, de « *régulariser administrativement les ouvrages réalisés, de démolir les ouvrages non régularisables et de remettre en état le site au regard du constat de la destruction d'environ 4500 m² d'herbiers de posidonie (soit 41% de sa surface) dans la zone d'influence de la digue sous-marine et des ouvrages réalisés au niveau de la plage de Saint-Roman à Roquebrune-Cap-Martin* »

Fin 2017, nous avions contesté ce projet d'aménagement en mer pour ses effets sur la biodiversité et en raison des modélisations effectuées en « *bac à houle* », déconnectées de la localisation de la digue (http://aspona.org/PlageStRoman.htm). Plusieurs tempêtes en 2020 et 2021 ont montré l'inefficacité des ouvrages destinés à protéger la plage concédée au Monte-Carlo Beach (SBM). Des travaux supplémentaires non autorisés ont été réalisés, dont l'innocuité pour la faune et la flore sous-marines n'a pas été démontrée. Les photos prises depuis 2018 montrent l'évolution de la Baie (http://aspona.org/pdf/StRoman.pdf)

La sanction est tombée au bout de 3 ans en application du Document Stratégique de Façade Méditerranée et en l'absence de réaction de l'aménageur : obligation de démolir les ouvrages et de restaurer les herbiers détruits. Un délai d'environ un an est donné à la SBM pour faire une nouvelle étude et engager les travaux, y compris de restauration des herbiers (replantations?). Nous restons attentifs à la suite qui sera réservée à cet arrêté.

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex e-mail : info@aspona.org

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : e-mail : @

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date : Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande